

Canton de BOURGOGNE

Mairie de VILLERS-FRANQUEUX.

✉ : 1 Grand Rue – 51220 VILLERS-FRANQUEUX
Mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du mardi 02 juillet 2024**

Date de
convocation :
26/006/2024

Nombre de
Conseillers :

- en exercice : 09
- de présents : 08
- de votants : 08

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 02 juillet 2024 à 20h30,
Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Villers-Franqueux sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, maire de Villers-Franqueux.

Etaient présents :

Messieurs : MALTOT Éric – ROSTEIN David - GEANCY Christophe – THIRIET Rémy,

Mesdames : LE DROGO Madeleine - FOURQUIN Corinne - MISSA Agnès - BLAIZOT Carine.

Absente : Madame ROSIEZ Christine

Madame BLAIZOT Carine a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2024 ;
- demande de Fonds de soutien aux investissements à la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- adhésion au Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) ;
- désignation correspondant « incendie et secours »
- divers.

La séance a démarré par une modification de l'ordre du jour, ajout d'un point : approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 24 octobre 2023.

Modification adoptée à l'unanimité.

I. Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

III. Demande de fonds de soutien aux investissements à la Communauté Urbaine du Grand Reims - Délibération n°10-2024

Le maire rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement du cimetière par la reprise de concession à l'abandon. Il ajoute que ce projet est éligible au fonds de soutien aux investissements communaux du Grand Reims et pourrait bénéficier de 25% du cout total du projet hors taxe, soit 10 000 € (25% 40 228.91€).

A cet effet, il propose à l'assemblée de demander le soutien du Grand Reims pour ledit projet.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du maire. Dépôt de dossier entre le 1er juillet 2024 et le 30 octobre 2024.

IV. Adhésion au Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) – Délibération N°11-2024

Le maire informe l'assemblée que l'ego-organisme CITEO propose une convention aux communes pour initier des démarches de lutte contre les déchets abandonnés (cf. courrier n° 202406D/09006 du Grand Reims), en leur proposant des soutiens financiers pour mener des actions.

L'organisme favorise également dans cette proposition de convention le regroupement de communes dans un même périmètre. Aussi, en vue d'une gestion administrative simplifiée, l'organisme CITEO accepte que la Communauté Urbaine du Grand Reims porte au nom des communes qui le souhaite, cette convention de lutte contre les déchets.

Le maire ajoute que la signature de la convention est sans effet financier pour la commune. Il ajoute également que si la commune adhère à la démarche, elle pourrait faire intervenir la brigade environnementale de garde champêtre mise en place par le Grand Reims pour la lutte contre les déchets abandonnés autre que les emballages plastiques.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité que la commune intègre cette démarche avec CITEO et le Grand Reims et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

V. Désignation correspondant « incendie et secours » - Délibération N°12-2024

Le maire informe l'assemblée que suite à la visite du service Eau et Assainissement du Grand Reims pour le contrôle des points de réserve à incendie, le maire doit désigner un correspondant incendie et secours parmi ses adjoints et conseillers, au titre des articles L.2213-32 et R. 2225-9 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune, sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. (cf. la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Suite à l'exposé du maire, la conseillère Agnès MISSA se propose de représenter la commune. Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil.

VI. Divers

Eau et Assainissement

Le maire informe l'assemblée de la visite de la direction Eau et Assainissement du Grand Reims pour lui présenter un projet de borne de puisage monétique sur la commune.

Après des échanges sur l'intérêt du projet pour la commune et les nuisances sonores que cela va occasionner, le conseil a décidé à l'unanimité de rejeter le projet.

Fête patronale (du 31 août 2024 - 01 septembre 2024)

Il est prévu une messe le samedi 31 août 2024 à 18h

Prévoir un branchement spécial pour l'opérateur de la restauration.

RPE

Matinée d'échange le 21 septembre 2024, sur le thème : « l'opposition des enfants »

Fleurissement de la commune

Mme LE DROGO et son équipe (M.CORPELET et Mme GOUVERNEUR) ont été félicités par l'assemblée pour le fleurissement de la commune.

Tour de table

Mme LE DROGO : RAS

Mme MISSA : RAS

M. ROSTEIN demande s'il est possible de relancer le projet de l'écluse.

Après des échanges, le conseil décide de relancer le dossier.

M. THIRIET se charge de faire le plan des travaux et une note explicative du projet. La décision sera acte à la prochaine séance du conseil.

Il a demandé également à savoir s'il est possible de procéder au défrichage des terrains acquis par emprise foncière à l'issue du PLU et conditionnée par une opération de reboisement. A cet effet, le maire se charge de demander une autorisation pour les travaux de défrichage.

M. GEANCY a demandé à savoir où le banc offert par les élèves de Saint Thierry sera installé. Après des échanges, le banc sera installé sur la place de commune.

M. THIRIET : RAS

Mme BLAIZOT : RAS

Mme FOURQUIN a transmis au conseil les remerciements de l'association « Gymnique Loivre-Courcy » pour la subvention de la commune.

Fin de la séance 21h27